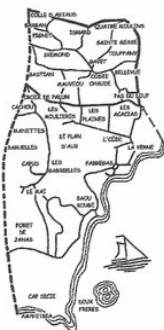


COMITE D'INTERET LOCAL LA SEYNE OUEST ET SUD



B.P 60222 – 83511 LA SEYNE SUR MER Cedex

Permanences du CIL, les 1ers et 3èmes lundis de chaque mois de 17h à 19h
Maison Bouvet, 114 Chemin des Moulières à La Croix de Palun

☎ : 06 70 88 10 78

Adresse courriel : cillaseyneouestetsud@orange.fr

Site Internet du CIL : <http://www.cilseyneouestetsud.fr>

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 enregistrée sous le n° W832002045

La Seyne sur Mer le 29 mars 2019

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

du vendredi 29 mars 2019

Restaurant « HACIENDA »

Référence à rappeler : N°20190329/28-CILLSOS/FPABJCB

Monsieur **Jean-Claude BARDELLI**, Président du CILLSOS, accueille les très nombreux adhérents et sympathisants venus participer à notre Assemblée Générale.

Il remercie les représentants élus et fonctionnaires des différentes autorités en particulier :

Mesdames :

Madame Emilie GUEREL Députée de la 7^o circonscription

Madame Sandra TORREZ Conseillère Régionale et Municipale

Madame Nathalie BICAIS Conseillère Départementale et Municipale

Madame Virginie SANCHEZ Conseillère Départementale et Municipale

Madame Denise REVERDITO Adjointe municipale aménagement durable du territoire

Madame Jocelyne LEON, Adjointe Quartiers SUD

Madame Marie VIAZZI Adjointe municipale, Allô La Seyne et suivi des CIL et comités d'usagers

Madame Sandie MARCHESINI conseillère municipale

Madame Lydia GARCIA Représentante de « Allô La Seyne »

Ainsi que Messieurs :

Monsieur Marc VUILLEMOT Maire de La Seyne sur Mer, Vice Président de la Métropole TPM

Monsieur Gilles VINCENT Vice Président TPM représentant **Monsieur Hubert FALCO** Président de la Métropole TPM

Monsieur Claude ASTORE Adjoint Sécurité et travaux

Monsieur Jean-Luc BIGEARD Adjoint prévention de la délinquance, des risques et PSPR

Monsieur Robert TEISSERE Conseiller municipal à l'Urbanisme règlementaire

Monsieur Patrick DUCHEIX Directeur de la Police Municipale

Monsieur Gerald PACARIN Directeur Général des services techniques

Monsieur Louis-Charles LAGARRIGUE Représentant le Commissaire de Police **Stéphane GARCIN**

Monsieur Damien GUTTIEREZ Conseiller municipal excusé

Le Président prend ensuite la parole. Il tient à remercier très sincèrement M. **Patrick PHILIBERT** et son personnel qui ont la gentillesse de mettre la grande salle de l'Hacienda à notre disposition.

Il fait brièvement le rappel suivant avant de passer à l'ordre du jour :

Notre association, relevant de la loi 1901, s'est donnée pour objectif d'être à l'écoute des habitants d'un secteur géographique bien déterminé, de recevoir des doléances, des suggestions, de les étudier lors des réunions mensuelles du Bureau ou du Conseil d'Administration, des réunions spécifiques de quartier ou des permanences bimensuelles que nous tenons à la maison Jean Bouvet, puis de les transmettre à qui de droit et bien sûr de suivre les dossiers jusqu'à leur conclusion, en tenant informé le requérant de la progression de son dossier. Notre association ne comporte que des bénévoles qui s'efforcent de préserver le cadre de vie de nos concitoyens. Ce rôle exclut par conséquent toute préoccupation religieuse, philosophique ou politique.

Le CIL existe depuis sa fondation, il y a 26 ans, le 13 février 1993 par le regretté Christian FRADIN.

Il se réunit aujourd'hui en Assemblée Générale Ordinaire comme la loi et les statuts lui en font obligation chaque année et c'est ce grand moment de démocratie locale directe que nous souhaitons vous faire partager. Permettez-moi de rappeler toute l'importance de ceux qui participent étroitement à la vie de notre association en donnant de leur temps, de leurs compétences au Bureau et au Conseil d'Administration et qui, ainsi, se mettent au service de nos concitoyens. Aujourd'hui encore je lance un appel à toutes celles et ceux qui désirent participer activement au sein de notre Bureau. Aussi, n'hésitez pas à venir nous rejoindre car c'est grâce à vous, à vos compétences dans de multiples domaines et à votre mobilisation que le CILLSOS peut demeurer efficace et représentatif. Notre équipe s'épuise et doit être renforcée par de nouveaux membres et c'est à cette seule condition que nous pourrions poursuivre pleinement et sereinement notre mission.

Dans le domaine de nos activités proprement dites et parallèlement à notre engagement par secteurs, nous nous sommes attachés à développer des liens avec les divers acteurs associatifs de la vie locale et, par la suite, à renforcer nos actions dans l'intérêt de tous, par :

- Un partenariat et un suivi des activités thématiques avec diverses associations (Collectif des CIL – Domaine de Fabrègas – Les Pescadous de la Verne et de Fabrègas – l'association MART – les Amis de Janas – le Souvenir Français...)
- La participation aux nombreux comités consultatifs élaborés par la ville mais aussi aux Conseils de Quartiers et autre forum des associations.
- Des actions solidaires et des dons, au travers des vide-greniers, avec des associations humanitaires (France ADOT 83 – La Seyne de l'Espoir – France Alzheimer Var – TELETHON)
- Des rencontres sur le terrain pour évaluer les problèmes soulevés par nos Adhérents et trouver des réponses en collaboration avec les services municipaux.
- Des visites d'information.
- Des animations par l'organisation de dîners dansants.

Puis il passe à l'ordre du jour de cette réunion qui se déroulera comme suit :

- ✚ 1 - Lecture du rapport moral et quitus au Président pour sa gestion
- ✚ 2 - Lecture du rapport comptable et financier et quitus sur ce rapport
- ✚ 3 - Le tarif des cotisations pour l'année 2019
- ✚ 4 - Le renouvellement et les élections au sein du Conseil d'Administration
- ✚ 5 - Questions posées aux élus, fonctionnaires et représentants des Polices Municipale et Nationale

✚ **1- Lecture du rapport moral et quitus au Président pour sa gestion**

Notre CIL comptait 402 Adhérents au 31 décembre 2018, dont un grand nombre à jour de leurs cotisations et plusieurs en attente. En comptant les 22 lotissements et copropriétés cela représente environ 3200 personnes soit 22 % de la population de notre secteur géographique qui en compte à peu près 17 à 18000. Notre CIL représente donc le ¼ de cette population Seynoise et nous positionne comme un CIL des plus importants de la commune.

Nous pouvons nous féliciter de la stabilité du nombre d'Adhérents et saluons amicalement les nouveaux arrivants en invitant nos sympathisants à les suivre, car plus nous serons nombreux, plus nous aurons de chance d'être écoutés. ***Si notre CIL se porte bien par le nombre d'Adhérents, nous vous rappelons qu'il est à la recherche constante de bénévoles pour parfaire son Bureau.***

Le CIL reste un moyen officiel et reconnu pour vous faire entendre. Par ailleurs par souci d'économie, de temps et de protection de l'environnement, nous souhaiterions que nos adhérents nous communiquent leurs @dresses Internet afin qu'ils reçoivent plus rapidement les CR de nos réunions et les diverses informations. Des coupons à cet effet sont donc à votre disposition à l'accueil à l'entrée de la salle.

Je tiens à vous rappeler que notre CIL s'est doté en 2010 d'un site Internet où de nombreuses informations peuvent y être consultées par tous et à tout moment. Solange ARDOUIN, notre collaboratrice et vice présidente en est la conceptrice chargée de le faire vivre. Nous tenons à la remercier ici très chaleureusement pour son excellent travail et sa disponibilité. J'en profite pour lui souhaiter un prompt rétablissement après quelques soucis de santé qui l'ont tenue éloignée de nos activités depuis quelques jours.

Concernant la solidarité, le collectif des CIL, qui s'est constitué pour soutenir les habitants traumatisés par les dérives issues du PLU de 2004, a eu pour résultat d'engendrer la Charte de Qualité de Vie dans les Quartiers. Il poursuit son action par de multiples soutiens aux causes justes et pour l'intérêt général.

➤ 1 – 1 Ce qui a été fait en 2018 ou qui est en cours d'exécution :

- La pose de la fibre optique suit son cours mais se fait encore désirée dans certains secteurs.
- L'élimination de plusieurs flashs sur les chemins de Brémond et des Quatre Moulins.
- Aménagement d'écluses et de chicanes sur les chemins de Brémond et de l'Oïde et sur la route de Fabrégas.
- Déboisement dans certains secteurs de la forêt de Janas pour la prévention incendie

➤ 1 – 2 Les souhaits :

- Voir la commune plus ambitieuse pour son développement structurel dans les quartiers Sud qui en sont fortement démunis.
- Mettre un terme aux constructions de logements collectifs dans les quartiers résidentiels en privilégiant le pavillonnaire et inscrire cette volonté dans la révision en cours du PLU.
- Débuter la réalisation des bassins de rétentions prévus pour la prévention des inondations.
- Revoir et mieux étudier les emplacements de Points d'Apports Volontaires.
- La restauration des voies et l'aménagement de trottoirs pour remplacer les plots J11 forts coûteux et peu efficaces.

➤ 1 – 3 Les remerciements :

Nous avons maintenu notre participation aux nombreuses réunions pour nous tenir et vous tenir informés de l'actualité communale. Nous continuerons à aller à la rencontre de nos élus et fonctionnaires comme par le passé et nous pouvons dire que nous sommes chaque fois très bien accueillis. Nous les en remercions tous. Au passage remerciements au service « Allô La Seyne » pour le travail accompli au service de tous et de chacun.

Henri VILLA, notre animateur de salle, prend la parole et demande à l'assemblée générale de procéder au vote du quitus au Président pour sa gestion. 20 pouvoirs nous ont par ailleurs été transmis : Un vote contre, trois abstentions.

Quitus est donné à la majorité au Président pour sa gestion

Le Président remercie l'assistance pour la confiance qu'elle lui accorde mais il tient à préciser ici que seuls sont habilités à voter les adhérents à jour de leur cotisation. Le vote contre est donc valide mais il y a un doute sur les abstentionnistes qui n'ont pas décliné leur identité et qui donc n'ont pu être contrôlés à jour de leur cotisation. Le Président se dit désolé de ces actes d'insatisfaction au vu du travail accompli et du temps passé à essayer d'aider au mieux nos concitoyens. Certains se sont crus forts en le sanctionnant et n'ont pas pris la mesure de notre action qui se veut totalement neutre, sans parti pris et apolitique...

✚ **2 - Lecture du rapport comptable et financier et quitus sur ce rapport**

La parole est donnée à notre Contrôleur adjointe aux comptes Madame **Monique BERRETTA** qui vous donnera lecture du bilan comptable établi par notre Trésorier Monsieur **Joseph GATEL** et des appréciations qui en résultent (celui-ci est joint à la fin de ce PV).

Madame **Monique BERRETTA** prend la parole pour lire le bilan ainsi que les montants des différentes rubriques qui ont été présentés et assure qu'ils sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle de la comptabilité.

Aucune observation n'est donc à formuler sur la situation financière de notre CIL.

En conséquence le Président demande à l'Assemblée Générale de voter le quitus au Trésorier que nous remercions vivement pour la qualité du travail et la rigueur dont il fait preuve.

Il invite l'assemblée générale à procéder au vote du quitus : aucun vote contre, aucune abstention,

Quitus est accordé au Trésorier Joseph GATEL à l'unanimité.

Nous le remercions pour son travail rigoureux et pour son dévouement constant.

Sachant que notre Contrôleur aux comptes, Mme **Jocelyne PAOLI** et son adjointe, Mme **Monique BERRETTA** dont les nominations ne sont valables statutairement qu'un an, nous vous proposons de reconduire à ces fonctions Mme **Monique BERRETTA** en tant qu'adjointe au Contrôleur. Mme **Jocelyne PAOLI** ne souhaitant pas se représenter, c'est M. **Henri VILLA** qui a été proposé à ce poste et qui en a accepté la fonction.

Aucun vote contre, aucune abstention,

M. Henri VILLA et Mme Monique BERRETTA sont élus à l'unanimité dans leurs fonctions respectives de Contrôleur aux comptes et adjointe au Contrôleur aux comptes.

Nous les remercions pour leur investissement sérieux et pour leur dévouement.

Nous remercions aussi très chaleureusement Mme **Jocelyne PAOLI** pour le temps qu'elle a passé dans sa fonction et pour son travail consciencieux qu'elle a effectué.

3 – Cotisations :

Pour l'année 2019, nous vous proposons de conserver la cotisation annuelle de **8,00 €** pour les particuliers et suivant un barème inchangé pour les collectifs qui est présenté sur la table des cotisations.

Pas de vote contre, pas d'abstention, **le barème des cotisations est adopté à l'unanimité.**

En conséquence et pour faciliter la gestion, n'oubliez pas de vous acquitter dès aujourd'hui de votre cotisation, des personnes sont à votre disposition à l'entrée de la salle pour les percevoir.

4 - Election au Conseil d'Administration :

Conformément à l'article 10 des statuts de notre Comité d'Intérêt Local, les membres du Conseil d'Administration sont à renouveler tous les ans par sixième.

Messieurs **Adrien BISCOS** et **Joseph GATEL** sont sortants et renouvellent leur candidature au sein du Conseil d'Administration.

Je vous demande d'entériner ces renouvellements.

Pas de vote contre, pas d'abstention, Messieurs **Adrien BISCOS** et **Joseph GATEL** sont réélus.

Nous les remercions pour leur dévouement et leur volonté de poursuivre leurs activités dans l'équipe dirigeante du CIL.

Je vous remercie pour la confiance que vous accordez à nos candidats réélus et élu et aux membres de notre Bureau pour ce moment de formalités statutaires obligatoires !

6 - Questions aux élus, fonctionnaires et représentants des Polices Municipale et Nationale :

6.1 – Questions CILLSOS : Préservation des quartiers résidentiels – Pas de densification démesurée :

Le projet de construction d'un ensemble immobilier à Coste Chaude a mis en évidence la nécessaire préservation des quartiers résidentiels de toutes constructions collectives. En effet, ce projet prévoit la réalisation de 144 logements sur ce terrain de 3,2 hectares dont 49 en logements sociaux comme la loi en fait obligation. Il est fort probable que de nombreuses nuisances vont en résulter pour les riverains actuels. Le CILLSOS, bien que totalement neutre dans ce dossier, souligne l'inquiétude compréhensible des habitants du quartier qui vont perdre en tranquillité et en qualité de vie. Il souligne par ailleurs la non prise en compte de l'élargissement des voies en amont de ce projet dont le trafic déjà intense aujourd'hui va obligatoirement augmenter.

Notre Président demande à M. Marc VUILLEMOT, Maire de La Seyne de donner des précisions sur ce projet :

A son arrivée aux affaires de la commune, l'unanimité du conseil municipal a souhaité modifier le PLU afin de réduire les possibilités de constructibilité et en particulier, ramener la hauteur des constructions de 8 à 5 étages dans les secteurs limitrophes du centre ville.

*Concernant le site de Coste-Chaude, il rappelle que ce quartier a été ouvert à l'urbanisation depuis 28 ans. Un collège devait y être construit (celui de St Mandrier devant disparaître). Par la suite, ce collège n'étant plus d'actualité, en 2007 la caserne des pompiers de Mauvéou y a été aménagée. Une information : la caserne située sur l'avenue Maréchal Juin sera bientôt réhabilitée. En 2007 aussi, un projet d'EHPAD a été envisagé puis abandonné. En 2008, suite à la révision du PLU, cet espace a été classé à urbaniser. En 2015 l'EPFR (Etablissement Public Foncier Régional), qui a acquis toutes les parcelles pour n'en faire qu'une de 3,2 hectares, envisage un projet résidentiel. En 2016, au cours d'une réunion avec les CIL, les avis recueillis ont fait ressortir que ce projet n'était pas si mal « On s'attendait au pire » mais les riverains eux-mêmes n'ont pas été invités. Puis l'EPFR poursuit son travail et lance un appel à projet de 144 logements soit 61 en accès libre, 35 intermédiaires (dont 40 % en dessous du prix du marché) et 49 logements sociaux. Une discussion est en cours avec la Métropole afin de désigner quel sera le gestionnaire des logements Sociaux. La loi fait obligation à toutes les communes de réaliser 25 % de logements sociaux faute de quoi, les subventions de l'Etat seront amputées d'une certaine somme. Concernant notre commune, en 2018 une somme de 330.000 euros ne nous a pas été versée et en 2019 ce seront 418.000 euros qui ne le seront pas d'avantage. Il est bon de rappeler que la justice se réserve le droit de réquisitionner les logements disponibles pour y loger les personnes en recherche de logement. Sur le territoire de la Métropole, 12.000 foyers sont en attente de logement 3.000 sur notre commune. La loi impose à la Métropole la construction de 10.989 logements soient 1.458 à La Seyne dont environ 300 logements Sociaux. **M. le Maire promet une concertation avec les riverains.***

Une question de M. BACH résidant le quartier de Coste Chaude : Y-a-t il eu une enquête publique sur le projet d'urbanisation ?

M. le Maire précise que s'il devait y avoir une enquête publique, celle-ci devrait être réalisée par l'EPFR. Mme TORREZ conseillère Régionale indique que ce n'est pas à la région de lancer l'enquête publique. Le Maire rappelle que depuis 2006 tous les documents d'urbanisme sont à la disposition des habitants. Mme TORREZ précise que la mairie est maître du projet et qu'elle peut le maintenir, le modifier ou l'abandonner.

Si le projet devait être abandonné il faudrait rembourser les sommes engagées par la Région.

Mme BICAIS rappelle qu'à ce jour aucun permis n'a été déposé. L'EPFR n'a pas vocation de réaliser du bâti. D'autres projets, autre que du logement, pourraient être proposés sur ce terrain.

6.2 – Questions dans la salle :

- Intervention d'une dame résidant auprès du Centre Commercial de Janas et qui, à juste titre, se plaint de devoir supporter de la part de nombreux jeunes gens de multiples incivilités telles que nuisances sonores et tardives, chiens et chats empoisonnés, trafic d'animaux. Ces nombreux jeunes, de 13 à 18 ans, se livrent à des trafics de toute sorte en particulier vols de chiens de race. Est-ce que la caméra de surveillance fonctionne et permet-elle d'identifier et punir ces délinquants ? Une pétition établie auprès des résidents a été remise à la Police municipale.

M. ASTORE précise que des rondes de police sont bien effectuées régulièrement mais ignorait tout à fait le trafic sur les animaux, une attention particulière sera apportée à ce genre d'infraction. Concernant l'entretien des sols autour du Centre Commercial, il précise que seules les surfaces publiques sont nettoyées par l'entreprise gestionnaire, qui passe plusieurs fois par semaine pour en assurer l'entretien en particulier le dépotage des bacs à dépôts enterrés. Par contre, l'entretien des espaces privés est à la charge des copropriétaires.

Concernant les enregistrements de la caméra, les services de la commune font régulièrement un relevé des enregistrements. Seule la Police nationale a le pouvoir d'intervention en cas d'infraction constatée.

- M. Daniel GILLES constate que l'entreprise ORANGE chargée de la pose de la « Fibre Optique » charge de plus en plus les poteaux au point de faire ressembler nos quartiers à ceux de l'Asie du Sud. Peut-on espérer que cette entreprise fasse un effort afin de masquer ces écheveaux de câbles ?

M. ASTORE précise que la solution d'enterrer les câbles nécessiterait une enquête auprès de tous les services publics (risque de détériorer une canalisation en cas de forage du sol) l'entreprise posant la fibre ayant pris du retard sur le planning, la solution des câbles en aérien a été choisie, plutôt que d'ouvrir les chaussées pour enfouir les « Fibres ».

- Une question : si le projet Coste Chaude sort de terre, dans quelle école les enfants iront ?

Les classes de Jean- Jacques Rousseau qui ont été fermées pourront rouvrir pour les accueillir.

M. G VINCENT représentant de M.TPM nous informe que les services de voirie de TPM étudient la possibilité d'élargissement du chemin de Mauvéou.

Il nous promet de tenir informés les responsables de la commune dès qu'ils auront connaissance du projet et ne manqueront pas de nous le communiquer.

Représentant le Président de la Métropole créée en 2018, M. VINCENT nous précise que désormais les communes fonctionneront en « Antennes » chaque maire conservera les responsabilités de sa commune.

La Métropole a un programme d'amélioration des voiries, de la collecte des déchets, etc. M. ASTORE, qui assiste aux réunions de TPM, nous informera des actions qui seront entreprises

- Une question de la salle : des odeurs désagréables sortent du puits des Moulières.

En effet les travaux qui ont été entrepris sur l'émissaire au niveau du puits des Moulières ont nécessité l'augmentation de la ventilation causant ainsi quelques désagréments, mais sous peu, tout rentrera dans l'ordre.

- Une observation de M. HENRY: la pression d'eau de la ville n'est pas suffisante dans les hauteurs du chemin de Mauvéou.

M ASTORE fera mesurer la pression par les services de la commune afin de pouvoir apporter une amélioration.

- Une personne évoque l'état de la voirie de la route de Fabrégas particulièrement dégradée. Peut-t-on espérer une prochain réhabilitation ?

- M. VINCENT précise que M.TPM fera un audit de la situation de l'état des voiries ce qui permettra de définir un programme d'intervention et d'entretien.

- Une personne souhaite l'élargissement de la route de Fabrégas ; même problème sur la présence des racines d'un pin chemin de l'Oïde.

- Demande de la salle : réalisation au sol d'un passage protégé à la sortie de l'avenue Fernand Sardou sur le chemin de l'Oïde.

Toutes les remises en peinture chemin de Fabrégas et de l'Oïde sont programmées et seront réalisées sous peu. Certains riverains souhaitent la pose de nouvelles écluses.

M ASTORE confirme que cette demande est prise en considération, les travaux seront entrepris sous peu.

6.3 - Lutte contre l'insécurité et l'incivisme :

- Le Président donne la parole à M. LAGARRIGUE représentant M. le Commissaire de Police et délégué au service « cohésion police population » lequel est en relation avec le réseau « participation citoyenne » grâce auxquels nos concitoyens ont la possibilité d'informer rapidement les services de la Police de faits impliquant quelques délinquants se rendant coupables de comportements anormaux ou de faits répréhensibles. *Les témoins d'actes répréhensibles peuvent contacter le Président du CIL ou alors appeler directement le 17. De son côté, la Police nationale peut par l'intermédiaire du réseau, informer les résidents de la présence d'individus suspects qu'il est préférable d'éviter (vente forcée à domicile par exemple)*

Les référents de quartier déjà désignés, auront la possibilité de transmettre les informations aux agents de la Police nationale. N'hésitez pas à les informer. D'autre part une boîte « Mail » est ouverte sur laquelle chaque citoyen témoin de faits suspects, peut déposer les informations et les témoignages.

L'adresse Internet à utiliser : psq-la-seyne-sur-mer@interieur.gouv.fr

Le Président évoque les problèmes d'insécurité dans les quartiers où est constatée une recrudescence des incivismes et des vols. Il déplore que les délinquants, lorsqu'ils sont interpellés, ne soient pas punis à hauteur de la gravité de leurs actes. De même, l'incivisme de quelques citoyens indécents, empoisonne la vie de tous les autres, en particulier la détérioration de la signalisation routière, ainsi que les J11 systématiquement arrachés et de très nombreux dépôts sauvages le long de nos voies de circulation...

- *M ASTORE, adjoint à M. le Maire, en charge de la Police municipale et de la sécurité, nous fait le bilan des activités de celle-ci au cours des 12 mois de 2018, soit :*

- 120 contrôles de vitesse, 133 accidents aux personnes, 53 atteintes aux biens publics, 88 atteintes aux biens privés, 44 atteintes aux fonctionnaires, 10 cambriolages, 13 chiens dangereux, 4 conflits de voisinage, 4 découvertes de cadavres, 19 véhicules volés, 11 différents familiaux, 4 exhibitionnistes, 31 incendies, 283 nuisances sonores, 8 inondations, 47 infractions sur les débits de boissons, 10 vente à la sauvette, 35 vols simples, 5 tags.

De plus, les effectifs de la Police municipale ont participé aux manifestations publiques protocolaires, sportives, culturelles, culturelles, mariages, protocolaires

Commerces de proximité, Grandes surfaces, Marchés forains, Marchés artisanaux, Hôtel de Ville, Etablissements scolaires (32 groupes), Surveillance application du code de la route, Transports collectifs, Activités du Maire, Mouvements de Gilets Jaunes, Mouvements des lycéens.

Egalement pour 2018 : mise en fourrière de véhicules 388, tranquillité vacances 44, contrôles vitesse 120, En 2018 18290 PV ont été dressés. 125 individus ont été interpellés et mis à la disposition de la Justice.

Concernant la vidéo protection, 125 relectures des enregistrements ont permis 52 extractions remises au service de la Police nationale.

Monsieur ASTORE nous ayant dressé le bilan des activités de nos Policiers municipaux, espère que tous nos concitoyens prendront conscience des nombreuses activités de ceux-ci et leur témoigneront le respect qui leur est dû.

Pendant les trois premiers mois de 2019, la Police municipale a dressé 3570 PV pour non respect du code de la route, 33 individus interpellés pour délits, 61 mises en fourrière de véhicules et 34 PV pour brûlage, dépôts d'ordures, dégradations diverses et nuisances sonores.

- Intervention de M. DUCHEIX, chef de la Police municipale rappelant que la Commune a lancé dans tous les quartiers une campagne incitant chaque citoyen à combattre les incivilités de toutes sortes. Il nous informe de la création d'une Brigade « Cadre de Vie », surveillant tout particulièrement les incivilités, qui comprendra une vingtaine de fonctionnaires. Un projet de mise en service prochainement d'un réseau de « Vidéo-verbalisation » agira sur les secteurs couverts par les caméras de télésurveillance, il traquera les incivilités de toutes sortes, en particulier le stationnement anarchique.

- Intervention d'un résident du chemin F. BONIFAY se plaignant du marquage au sol du carrefour des « Quatre Chemins du Mai ». Il suggère une amélioration du marquage au sol afin de sécuriser davantage la traversée de ce carrefour.

- Observation du rédacteur : l'explication de cet adhérent manque de précision, il serait souhaitable qu'il vienne nous rencontrer dans notre permanence afin que nous puissions clarifier sa suggestion.

- Intervention de M. FOURNIER : Concernant le point d'apport volontaire à l'extrémité Ouest du chemin de la Seyne à Bastian, il constate une amélioration sensible sur les déchets divers abandonnés au sol. Par contre, malgré ses nombreux appels à Allô La Seyne, un tas de gravats subsiste depuis le 17 décembre et n'est toujours pas enlevé.

- *M. ASTORE confirme que les agents de propreté passent très souvent sur ce site mais, il invitera les services techniques à augmenter la cadence de leurs passages. Il confirme que l'espace sur lequel sont entreposés les Bacs à récupération, appartient à EDF qui n'a nullement l'intention de céder une surface à la commune qui nous permettrait de mieux organiser ce point d'apport.*

6.4 - Aménagement salle polyvalente maison Jean Bouvet, activation phase 2 :

- Le Président évoque la possibilité d'aménager la maison Jean BOUVET. Il fait une comparaison avec cette maison et la salle Henri TISOT au nord de notre commune qui a été entièrement rénovée. Par contre, dans le sud, nous ne disposons d'aucune salle digne de ce nom pouvant accueillir du public. Il demande à monsieur le Maire de donner son avis sur ce sujet.

- *M. le Maire confirme que l'aménagement de cette salle était bien programmé pour l'année en cours, cependant une intervention urgente sur le toit du gymnase BACQUET a contraint la mairie d'affecter le budget de BOUVET vers BACQUET. Pour autant, la volonté de reconduire à l'an prochain cet aménagement n'est pas abandonnée et un budget y sera dédié.*

- Intervention dans la salle : Malgré l'interdiction des sacs plastiques, il est désolant d'en voir encore d'innombrables qui souillent nos espaces publics tels que le cours Louis Blanc, ainsi que nos plages. Même constat concernant les déjections canines.

- Intervention d'un adhérent qui évoque le cas d'un couple de personnes âgées venant déclarer la perte de leurs clés à la Police municipale et qui a été assez mal reçu. Le permanant à l'accueil leur a semble-t-il déclaré que le responsable était absent et qu'en conséquence il leur faudra revenir plus tard.

- *M. DUCHEIX est assez désolé de cette faute mais aurait souhaité connaître davantage de détails tels que le jour et heure de cet incident, afin de pouvoir mieux répondre à ce manque de courtoisie.*

6.5 - Respect des lois en vigueur :

Un meilleur respect des lois de la part de tous les citoyens, en particulier le brûlage des végétaux dont les fumées sont particulièrement toxiques et le manque d'élagage des haies privées qui envahissent le domaine public. Il est nécessaire de consulter le site de la Préfecture du département afin de connaître la réglementation sur les incinérations des végétaux.

- *M. VINCENT rappelle qu'un arrêté préfectoral rend obligatoire le débroussaillage par contre il est systématiquement opposé au brûlage des végétaux au sol car ce procédé produit de l'oxyde de carbone. Respectons la santé de tous et de chacun. Une opération de collecte des végétaux au « porte-à-porte » est mise en place dans les communes, il suffit de faire appel au service ou alors demander à « Allô La Seyne ». D'autres parts les broyages et compostages sont d'excellents procédés car ils fournissent, par la suite, de l'engrais pour les terrains.*

- Mme BERNARDINI résidant chemin du Rouquier, intervient au nom de sa mère, laquelle réside au lotissement St Georges où son véhicule est garé dans son garage. Bon nombre de résidents, possédant plusieurs véhicules par foyer, les stationnent le long de la chaussée interdisant de fait à cette dame d'entrer ou sortir de son garage. De plus, la présence des véhicules le long de cette voie interdit le passage du camion à ordures, d'où impossibilité de collecte.

M. ASTORE demande à être informé de ces dysfonctionnements et promet de faire le nécessaire pour faire respecter la loi.

- Intervention d'une dame qui se plaint de l'encombrement des trottoirs et des bandes cyclables le long de l'avenue Pierre Auguste Renoir aux heures d'entrée et sortie de l'école. La présence de tous ces véhicules en stationnement illicite représente un réel danger pour les piétons et les cyclistes. De plus, la sortie du parking de l'école commandée par des feux tricolores, est souvent rendue impossible par la présence de

voitures bloquées sur l'avenue. Y a-t-il moyen d'apporter une solution à ces problèmes ? Elle demande également s'il est possible de réaliser un giratoire sur l'avenue Renoir à l'intersection de celle-ci et des chemins Mauvéou et de la Ferme ? *Le département étudie cette possibilité, espérons que les services de la voirie trouvent la bonne solution !*

- *Monsieur le Maire suggère que soit envisagé un système de transport scolaire par minibus, un tel dispositif fonctionne très bien à Ollioules. Cela permettrait de désengorger cette avenue aux heures d'entrée et sortie de l'école. Peut-être que les parents pourraient également envisager le covoiturage !*

- Une dernière intervention de la salle : La boîte aux lettres à dépôt rapide, par la portière conducteur de la voiture, donc à gauche du sens de circulation, ayant été endommagée, a été déplacée sur le trottoir de droite. De ce fait, les déposants arrêtent leur voiture en descendant pour déposer leurs plis, d'où un arrêt d'assez longue durée et pas toujours facile !

- *M. ASTORE suspecte que le terrain appartient à la Poste, malgré l'affirmation inverse de la responsable. Les services municipaux se rendront sur place pour étudier cette problématique.*

- L'ordre du jour très copieux étant épuisé et vu l'heure tardive, le Président remercie toutes les personnes qui ont répondu à notre invitation. Il remercie également tous les Elus et Fonctionnaires qui ont bien voulu venir à la rencontre de nos adhérents afin de répondre à leurs questions. Si tout n'a pas été évoqué bon nombre d'interrogations ont pu recevoir une réponse.

Puis il invite tous nos adhérents à lever le verre de l'Amitié servi avec l'amabilité et la gentillesse de **Patrick PHILIBERT**.

Un grand merci à toutes et à tous pour ce moment de cordialité.

Le Secrétaire Général : **Adrien BISCOS**

Le Secrétaire de séance et 1^{er} vice président du CILLSOS : **Francis POURCHIER**

Le Président du CILLSOS : **Jean-Claude BARDELLI**

Copies à:

- **M. le Maire de la Seyne sur Mer Marc VUILLEMOT**
- **Mme Emilie GUEREL, Députée de la 7^{ème} circonscription**
- **M. FALCO, président de la Métropole TPM**
- **M. VINCENT, vice président de M. TPM remplaçant M. FALCO**
- **Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers Municipaux aux bons soins de M. le Maire**
- **M. le Conseiller Départemental du Canton la Seyne Nord et sa binôme Virginie SANCHEZ**
- **Mme la Conseillère Départementale du Canton la Seyne Sud et son binôme Joseph MULE**
- **M. le Commissaire GARCIN, Police Nationale et son adjoint M. LAGARRIGUE**
- **Mme la Conseillère régionale Sandra TORRES**
- **M. TIRION Pôle Proximité Population Prévention, Gestion de Proximité Seynoise, Allô La Seyne**
- **M. le Directeur de la Police municipale Patrick DUCHEIX**
- **M. le Directeur Général des Services Techniques Gérald PACARIN**
- **Mme, M. les Responsables de l'agence Var Matin La Seyne sur Mer**
- **Collectif des CIL**
- **Lotissements adhérents (21 + 4 correspondants de secteurs)**
- **Membres du C.A (16) - Info/diffus 1- 2- 3- 4**
- **Archives CILLSOS 2019**